139 rue de Bercy 75012 Paris – BERCY Vauban 0060 Sud1 - 01 53 18 60 36 ou 41 47
solidairesfinancespubliques.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr - https://sections.solidairesfinancespubliques.info/b38/

Section DG & Personnels Rattachés

Paris, le 22/09/2023

Groupe de travail DUERP PAP 2023
Réunion du 22/09/2023
Compte rendu

Après lecture des déclarations liminaires des différentes organisations syndicales, les réponses suivantes ont été apportées par l'administration.

Réunion d'accueil des nouvelles et nouveaux agent.es en services centraux du 11/09/2023

Solidaires Finances Publiques regrette que lors de la réunion d'accueil des nouvelles et nouveaux du 11 septembre 2023, aucune mention n'ait été faite de la période probatoire et demande si le dispositif d'accompagnement des agentes et agents arrivant en services centraux durant leur période probatoire mentionné lors du CSASCR du 17 janvier 2023 a bien été mis en œuvre et sous quelle forme.

L'administration répond que le nouveau dispositif d'accompagnement des nouveaux arrivants n'a pas encore été mis en place et qu'un message va être prochainement adressé aux chef.fes de bureau. L'objectif étant d'encadrer les pratiques et de rappeler aux chef.fes de bureau leur rôle d'accueil des agent.es. Le dispositif vaut pour les deux parties : tant les chef.fes de bureau que les agent.es qui doivent faire des points réguliers avec leur hiérarchie.

Mise en œuvre du télétravail en services centraux : des restrictions croissantes signalées par les agent.es

Solidaires Finances Publiques alerte sur une tendance à restreindre la mise en œuvre du télétravail dans de nombreux services ou bureaux (2 jours fixes imposés pour toutes et tous, refus du 3ème jour de télétravail, ...) et demande qu'un rappel soit fait aux règles et notamment au protocole télétravail en vigueur à la DGFIP.

L'administration indique que le télétravail ne peut pas être immédiatement accordé aux nouvelles et nouveaux agent.es, même si l'arrivée dans un nouveau service ne doit pas être systématiquement un motif de refus du télétravail.
Le télétravail constitue un nouveau mode d'organisation qui doit faire partie d'une réflexion collective sur le fonctionnement du service.
Le bureau RH Conditions de vie au travail – Diversité peut être saisi des situations individuelles difficiles et il peut revenir si besoin vers le ou la chef.e de bureau concerné.

Solidaires Finances Publiques souligne que lorsque cela arrange l'administration, le télétravail est accordé à 100 %, notamment lorsque il y a des déménagements, comme au Montaigne par exemple.

L'administration répond que cela correspond à des situations exceptionnelles qui sont prévues par le protocole et ajoute que ce protocole a été élaboré à l'issue de la réunion d'ateliers en juin 2021 et que, dès lors, certaines situations sont à actualiser.

Bilan du DUERP 2022

Actions de formation
L'administration indique que des formations ont été mises en œuvre dans les domaines suivants : prévention des risques musculo-squelettiques (TMS), sécurité incendie/évacuation, secourisme, prévention des risques cyclistes.

Bilan de la réalisation des actions prioritaires du PAP 2022
L'administration présente les mesures mises en place en 2023 sur les actions prioritaires retenues dans le Plan d'actions prioritaires (PAP) 2022 :
- accompagnement des télétravailleurs (équipement, guides, promotion du management à distance pour les cadres, formations sur la prévention des pathologies mécaniques liées au télétravail).

Solidaires Finances Publiques observe que la formation des managers sur le management à distance est très importante et particulièrement nécessaire à plusieurs titres :
- pour les managers de proximité qui doivent mettre en œuvre à un nouveau mode de management complexe,
- pour les agent.es qui dans leur pratique de télétravail peuvent être confronté.es au comportement de certains managers qui ont du mal à considérer le temps en télétravail comme du temps de travail et peuvent parfois entendre des observations mettant en doute la réalité de leur travail en distanciel (des expressions telles que « télétravail = télé + travail » , « pas de télétravail les vendredi et lundi pour éviter les week-end à rallonge ») sont parfois entendues).

L'administration répond qu'elle va promouvoir la formation sur le management à distance et qu'elle n'a pas de doute sur le travail des agents en télétravail. Si le mode de management classique est très lié au visuel de l'agent, mais une activité se pilote et c'est le rôle du chef de service de dire ce qu'il y a à faire et dans quels délais.

L'administration mentionne également les formations à la gestion du stress.

Solidaires Finances Publiques remarque que la formation à la gestion du stress est nécessaire, mais non suffisante car il est impératif de s'attaquer aux causes du stress (charge de travail, répartition, management, ...) et pas uniquement à ses effets.

L'administration répond qu'effectivement, il faut agir aussi sur les causes du stress, mais que cette formation est aussi un temps d'écoute.

L'administration indique que l'action d'accompagnement des cadres à la prévention des RPS dans les services centraux n'a pas pu être mise en œuvre en cours d'année 2023. Elle sera organisée et s'accompagnera d'un GT de type « Priorisation des tâches d'une équipe » ou « Valorisation du travail des collaborateurs. Elle sera réalisée, avec le concours de la Mission d'Accompagnement des Cadres (MAC).

Solidaires Finances Publiques souligne le caractère très important de cette formation et des réflexions sur la priorisation des tâches et la valorisation des agents. Il ressort des expressions du DUERP 2023 que trop souvent des agents sont laissés seuls juges de ce qui est le plus prioritaire et cela constitue une grande source de mal être au travail. De même, le manque de reconnaissance est souvent mentionné par les agents dans le DUERP.

L'administration mentionne des formations innovantes telles qu'une formation à la micro-sieste (optimisation de la récupération entre les déplacements et les missions) en particulier pour les collègues de la Délégation des Relations Internationales (DRI).

Solidaires Finances Publiques se demande si ces mesures (micro-siestes) sont suffisantes et si certains déplacements ne devraient pas donner lieu à des repos de récupération.

Solidaires Finances Publiques demande que cette offre de cette formation soit étendue à l'ensemble des agents et agentes de la DGFIP "à la demande" En effet, cela pourrait intéresser des personnes chargées de famille (personnes ayant de jeunes enfants et passant de ce fait des nuits blanches, par exemple). De même, ce type de mode de récupération aiderait les agents et agentes à faire face aux charges de travail, aux situations de stress.

L'administration a reconnu que c'était une bonne idée et a retenu cette suggestion.

DUERP 2023

L'administration présente les différentes étapes du début de la campagne DUERP, qui s'étend de la mise à jour des référentiels locaux, en décembre N-1, au présent GT de présentation du DUERP PAP à la formation spécialisée compétente en septembre N.

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur la tenue des réunions DUERP au sein des différentes structures en février mars de l'année N. En effet, selon des retours, certains services ou bureaux n'organisent pas ces réunions. Dès lors Solidaires Finances Publiques demande si les services ou bureaux communiquent systématiquement à RH la date à laquelle ces réunions ont eu lieu.

L'administration reconnaît qu'elle ne dispose pas de toutes les dates et qu'elle est consciente que ces réunions ne sont pas organisées dans l'ensemble des services ou bureaux. Elle ajoute que ces réunions sont « plus ou moins obligatoires », qu'elle communique un fil conducteur aux organisateurs mais les laisse libre de choisir les modalités d'organisation des réunions. Elle ajoute qu'elle sera vigilante sur la tenue des réunions.

Solidaires Finances Publiques s'interroge par ailleurs sur les modalités pratiques d'organisation des réunions DUERP et notamment sur le fait que, dans la mesure où les réunions sont faites en présence de la hiérarchie, il y a un risque important que les agents ne s'expriment pas librement. Comme déjà demandé dans le cadre de cette instance il souhaite que parallèlement aux réunions, les agents puissent s'exprimer de manière anonyme, via de fiches qui pourraient être déposées dans une urne par exemple, à défaut, certains risques pourraient ne jamais remonter jusqu'à RH.

L'administration répond, comme les années précédentes, qu'elle ne souhaite pas préconiser la possibilité d'une expression anonyme des agents.

Solidaires Finances Publiques demande que la Lettre de mission transmise aux correspondants DUERP soit communiquée aux organisations syndicales.

L'administration répond qu'elle communiquera cette lettre de mission aux organisations syndicales.

L'administration présente le tableau de recensement des risques et indique que 2 services (1 bureau SI et un bureau RH) ont rendu des DUERP vides. Elle ajoute qu'elle peut aider les bureaux si besoin à conduire ce recensement des risques et dans certains cas elle peut remonter jusqu'au sous-directeur si les chefs de bureau ne répondent pas à ses sollicitations.

Solidaires Finances Publiques propose d'ajouter un nouvel indicateur dans le tableau de bord de veille sociale (TBVS) sur la tenue ou non des réunions DUERP dans chaque service ou bureau.

L'administration répond que ce ne sera pas possible avec la campagne PREVACTION qui s'effectuera au fil de l'eau. Toutefois elle indiquera aux bureaux et services qu'il sera utile de formaliser ce dialogue au moins une fois par mois.

Solidaires Finances Publiques regrette que les correspondants DUERP soient difficiles à identifier et proposent qu'ils soient identifiés dans l'annuaire.

L'administration répond que c'est une bonne idée qu'elle portera. Les correspondants DUERP devraient au moins figurer dans l'annuaire fonctionnel du service. L'identification des correspondants DUERP pourra également être faite dans le cadre de PREVACTION.

Elle précise que la désignation des correspondants DUERP est laissée au libre choix des chefs de bureau. Dans la majorité des cas ce sont des cadres A (inspecteurs, voire IDIV ou IP et plus rarement des AFIPA). Il convient d'éviter que les correspondants DUERP aient des grades trop élevés.

L'administration ajoute que les correspondants télétravail devraient également être clairement identifiés.

S'agissant de l'analyse des risques mentionnés Solidaires Finances Publiques alerte sur le fait que les risques psycho-sociaux (RPS) arrivent toujours en tête et ont même augmenté de manière spectaculaire depuis ces dernières années (52,73 % des risques recensés en 2023, contre 48,84 % en 2022 et 37% en 2021) et insiste sur l'urgence de mettre en œuvre des mesures concrètes de prévention.

Concernant le détail des RPS, Solidaires Finances Publiques a fait une liste des risques les plus souvent invoqués par les agents dans de très nombreux services et bureaux :

- surcharge de travail, délais trop contraints et pression importante,
- démotivation, manque de reconnaissance,
- problèmes de communication, de cohésion d'équipe,
- problème d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle
- craintes et angoisse suite aux réorganisations déjà réalisées, en cours ou à venir,
- problème d'équipements informatiques et bureautiques.

L'administration présente l'offre de service « Qualité de vie au travail » proposée par RH aux bureaux et services. En présence de faisceaux d'indices, contact est pris avec le chef de bureau et des actions sont proposées. Toutes les actions planifiées n'ayant pas été réalisées à ce jour, le bilan de cette offre de service pour 2023 sera fait d'ici la fin de l'année.
Pour 2024, une liste de 5 bureaux ou services est proposée à l'administration par l'intersyndicale.

L'administration présente l'offre de service apporte des informations sur l'accompagnement psychologique proposé aux agents.

La plateforme d'écoute 7/24 dont les coordonnées sont indiquées sur Ulysse (en page d'accueil et dans la rubrique Vie de l'agent) est gérée par l'organisme PROCONSULT. Les appels des agents demeurent anonymes, sauf si ceux-ci demandent la levée de cet anonymat.

Le Secrétariat Général a conclu une convention avec la plate-forme « France Victimes » qui peut être activée si besoin. La DGFIP doit cependant se doter de son propre réseau et des pour parlers sont en cours avec PRO-CONSULT sur ce point.

---===ooOOOoo===---